



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20160126-190116-5-DE

Accusé certifié exécutoire  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
Réception par le préfet : 26/01/2016  
Publication : 26/01/2016

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DOSSIER N° 5 :

CREATION DU REGIME INDEMNITAIRE  
DES ASSISTANTS DE CONSERVATION  
DU PATRIMOINE ET DES  
BIBLIOTHEQUES

### Séance ordinaire du 19 Janvier 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Janvier 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI ( à MME DUPIN), Géraldine AUDEBERT (à MME MONIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Sébastien LABAT (à M. BLADOU), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Grégoire REYDIT (à MME FOSSE), Pascal BROQUAIRE (à MME LAYAN)

**Absent :**

**Secrétaire :** Philippe FARGEON

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

### **DOSSIER N° 5 : CREATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**

RAPPORTEUR : Virginie MONIER

Par délibération du 15 septembre 2009, les régimes indemnitaires forfaitaire et annuel ont été institués pour l'ensemble des agents communaux.

Il convient de compléter les grades éligibles à ces indemnités en tenant compte des évolutions des besoins des services municipaux suite à des vacances de postes ou de l'évolution des services.

Il est proposé de créer les primes et indemnités suivantes selon les modalités décrites dans les tableaux suivants :

▪ **indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des personnels de bibliothèques**

Grade	Montant moyen annuel (annexé sur la valeur du point)	Coefficient de modulation	Texte de référence
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	857.82 €	de 0 à 8	Décret n° 2012-63 modifié du 14 janvier 2002 Arrêté du 12 mai 2014
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	857.82 €	de 0 à 8	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon	857.82 €	de 0 à 8	

▪ **indemnité d'administration et de technicité (IAT) des personnels de bibliothèque**

Grade	Montant moyen annuel (annexé sur la valeur du point)	Coefficient de modulation	Texte de référence
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon	588.69 €	de 0 à 8	Décret n°2012-61 du 14 janvier 2002

Le versement de cette indemnité fera l'objet d'un arrêté individuel, elle pourra être attribuée à des agents non titulaires.

▪ **Prime de technicité forfaitaire des personnels des bibliothèques**

<b>Grade</b>	<b>Montant moyen annuel (annexé sur la valeur du point)</b>	<b>Texte de référence</b>
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	1203.78 €	Décret n°93-526 du 26 mars 1993 Arrêté du 30 avril 2012
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1203.78 €	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1203.78 €	

Le versement de cette prime fera l'objet d'un arrêté individuel, elle pourra être attribuée à des agents non titulaires

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**34 voix POUR**

**1 ABSTENTION (M. MARCERON)**

**Article 1 :** Approuve la création du régime indemnitaire des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèque dans les conditions ci-exposées,

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 19 Janvier 2016

LE MAIRE,



Patrick BOBET

